

## Comité Technique Ministériel du 17 novembre 2011

### DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Lors de ce 1er CTM, FO regrette le paritarisme qui permettait à l'administration de prendre ses responsabilités, même si celui-ci a été dévoyé depuis de nombreuses années. Cette nouvelle forme de dialogue social voulue par des syndicats qui siègent dans ce CT met l'Administration dans un rôle d'arbitre qui n'en demandait pas tant!

Nous vous confirmons, dans vos services et établissements, le malaise persistant des agents. Il s'est même amplifié avec l'annonce de la mise en place d'une journée de carence lors des arrêts maladies qui sous-entendrait que les fonctionnaires seraient potentiellement des fraudeurs.

Le premier ministre a annoncé des mesures de rigueur supplémentaires applicables à chaque Ministère. Qu'en est-il au MAAPRAT?

Sur la dernière consultation, FO vous a déjà fait part des difficultés rencontrées, mais néanmoins voudrait vous en signaler trois significatives :

- Refus par un chef d'établissement agricole d'autoriser à FO une réunion sur l'un des 2 sites dont il a la responsabilité.
- Listes électorales non à jour malgré les efforts de votre administration centrale, et refus de la région Rhône Alpes de nous fournir certaines listes.
- Mise en place de sections plus ou moins clandestines en dehors du cadre légal.

Pour les élections CAP et CCP, nous vous confirmons:

- L'absence de matériel de vote dans les départements 42 et 27,
- Un manque de matériel de vote nécessitant de la reprographie dans d'autres, ou de matériel mal aiguillé.

Nous souhaiterions savoir le taux de participation à ce jour.

Merci de votre attention

#### Réponse de M.AURAND SG:

- Les conséquences de la rigueur supplémentaire ne sont pas connues. Les mesures feront l'objet d'un vote complémentaire du budget 2012.
  - Nous reconnaissons les difficultés de transmission de matériel de vote qui ont déjà nécessité le report de 8 jours de la date limite de vote. La société prestataire n'est pas seule responsable, des erreurs d'adressages et la Poste ont leur part de responsabilité.
- Les taux de participations sont à ce jour supérieur à 50%.

## ORDRE du JOUR

Nous vous faisons un relevé de conclusion et le résultat des votes s'il y a lieu.

### Point d'information sur la mise en place du CTM

- **Règlement Intérieur.** Il sera proposé lors du prochain CTM. La mise en place des CT Action sociale, CT FORMCO, CT Alimentation et le CHSCT seront aussi à l'ordre du jour.
- **Règles de vote :** Seules les OS votent. Pour qu'une proposition soit adoptée, il faut 50% de vote favorable. Si un texte recueille un contre unanime, le projet repasse lors du prochain CTM. Pour mémoire, le CT émet des avis consultatifs, le Ministre ayant toujours le dernier mot.
- **Les droits syndicaux :** un GT sera mis en place début janvier, néanmoins les droits actuels sont maintenus pour 2012, ensuite s'appliqueront les nouvelles règles en négociation à la Fonction Publique.

### Projet d'arrêté portant institution des commissions régionales d'information et de concertation au MAAPRAT (CRIC).

Pour mémoire ce texte permet d'avoir un lieu de discussion dans chaque région sur les BOP 145 et 206. La représentation syndicale de 10 membres par région sera calculée sur les votes CTP en DRAAF et DDI (BOP 145 et 2006).

Vote : Approbation de toutes les OS.

### Calendrier des CAP.

Afin de déroger à la règle des 15 jours entre le dépouillement des CAP et la tenue de celles ci, l'Administration demande un avis favorable unanime de toutes les OS.

Vote : POUR FSU, FO, UNSA, CFDT et CGT  
CONTRE SUD et TREFLE (SNISPV, CGC et CFTC).

Les CAP de décembre sont reportées. FO ne comprend pas le vote de ces 2 OS.

### Projet de décret de transfert des « pépinières » à la collectivité territoriale de Corse

Vote : POUR UNSA, CFDT et CGT  
ABSTENTION FSU, FO, SUD et TREFLE

### Projet d'arrêté relatif aux conditions d'appréciations de la valeur professionnelle des personnels du MAAPRAT

Le texte est le miroir du texte voté au CTP SGG DDI de septembre. Hormis quelques amendements de forme, le texte est soumis au vote.

Vote CONTRE : Toutes les OS.

Conformément à la nouvelle réglementation le texte repassera au vote lors du prochain CTM.

**Explication de vote de FO :** Nous avons déjà voté contre ce texte lors du CTP SGG DDI, contrairement aux autres syndicats (CGT, UNSA et CGT), notamment car ce texte accentue l'individualisation des rémunérations. Nous nous réjouissons que ces syndicats nous rejoignent lors du vote MAAPRAT.

De plus nous avons réaffirmé notre demande d'harmonisation des RIALTO entre les DRAAF, l'AC et les DDI.

L'Administration semble s'orienter vers une ouverture. A suivre... !

## Questions diverses

- **Nouvel échelon des adjoints administratifs** : M. Aurand s'engage à proposer un ratio pro-pro le plus large possible pour que les agents concernés puissent en bénéficier.
- **PFR des adjoints administratifs** : M. Aurand nous faire part des difficultés d'avoir un barème harmonisé notamment avec les Ministères sociaux. L'argent est budgétisé et nous attendons les décisions de la FP.
- **SIDSIC** : Voir le CR FO DDI
- **CIGeM Ratio pro/pro** : Le maintien à 13 % a été demandé à la FP. L'Administration nous fait part de son inquiétude. La réponse de la FP tarde ainsi que sur les autres ratios. FO a prévenu que les attachés n'accepteraient pas une baisse au profit du CIGeM, car c'est le 1° grade qui sera pénalisé.
- **SALSA** : FO a rappelé son appel au boycott, car les modalités d'application sont incompatibles avec la diminution des effectifs en DDT. L'Administration organisera un groupe de travail pour harmoniser les indicateurs nécessaires pour déterminer les DO de chaque région et département et aussi dissiper les malentendus... !
- **DEPRECARISATION** : Le MAAPRAT attend que la loi soit votée afin de lancer le dossier.
- **INSPECTION en ABATTOIR** : Le 11 janvier un GT sera réuni pour étudier les réflexions du Cabinet d'Étude diligenté par la DGAL.

Vos représentants :

Patrice MAITRE, Jean Claude LEBOSSE, Jean Luc LARRERE, Bernard ROUSSET et Isabelle BLAHA.

